departement DES DEUX-SEVRES

Ville de Niort



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice: 45

SEANCE DU 16 septembre 2002

Votants: 43

amortissement des biens liés à l'activité de la régie autonome AMTPU

Convocation du Conseil Municipal : le 26 août 2002

Affichage du Compte-Rendu Sommaire : le 17 septembre 2002

[Annexe]

Président:

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents:

Adjoints:

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise HALAT, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, M. Rodolphe CHALLET, Mme Nathalie HIBERT, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, M. Robert PLANTECOTE

Conseillers:

M. Jacques LAMARQUE, Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Geneviève RIZZI, Mme Catherine REYSSAT, Mme Annie COUTUREAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Bernard JOURDAIN, M. Gérard ZABATTA, Mme Isabelle RONDEAU, M. Michel PAILLEY, Mme Valérie UZANU, M. Amaury BREUILLE, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance : Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

Mlle Fabienne RAVENEAU donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE. Mme Danièle GANDILLON donne pouvoir à M. Gérard NEBAS. Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.

Excusés:

Adjoints:

M. Joël RENOUX

Conseillers:

Mme Christabelle CHOLLET

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 septembre 2002

DELIBERATION D20020278

Direction des Finances

amortissement des biens liés à l'activité de la régie autonome AMTPU

Monsieur Rodolphe CHALLET, Adjoint au Maire, expose : Mesdames et Messieurs, Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Suite à la création de la régie à autonomie financière déonommée Agence Municipale de Tranquillité Publique et Urbaine (AMTPU), il est proposé les durées d'amortissement suivantes :

- frais d'établissement, de recherche et de développement	5 ans
- concessions et droits similaires (brevets, licences, procédés, droits et valeurs similaires)	5 ans
- autres immobilisations incorporelles	5 ans
- matériel de transport	7 ans
- matériel et outillage	10 ans
- petit outillage	5 ans
- mobilier	15 ans
- matériel de bureau	10 ans
- autres immobilisations corporelles	10 ans
- matériel Hifi et audiovisuel	5 ans
- matériel informatique	3 ans

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver les durées d'amortissement proposées ci-dessus.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 43
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 0
Excusé: 2

Pour le Maire de Niort **Bernard BELLEC** L'Adjoint Délégué

Rodolphe CHALLET

Ordre du jour